

| Destinataire | HeurDépart | Heure | Impress | Résul. | Note |
|--------------|-------------|----------|---------|--------|------|
| 915145984242 | 02-25 11:06 | 00:02:05 | 003/003 | Validé | |

Note TM:émission différée, POL:Dépôt, OBO:Réglage format original, FME:émission Effacement cadre TX
 OPG:émission Page Séparation TX, MX:originaux formats Mixtes TX, CALL:émission manuelle
 CSAC:CSAC, Fob:transfert, PC:PC-FAX, DND:Service de reliure recto-verso, SP:original spécial,
 FCODE:F-code, RIX:Rémission, RLV:Réavis, MEX:Confidentiel, BUL:Bulletin, SIP:SIP Fax,
 IPADR: Adresse Fax IP, I-FAX:Internet Fax

Résul. OK: Communication OK, ABNET: Arrêter Communication, STEINT: Interr. aim. OFF,
 TEL: FAX de TEL, No: Autre Erreur, Cont: CONTINUER, Pas r: pas de réponse,
 Refus: Réception refusée, Occupe: occupé, H-pi: Hém. plein, L'OUR: long REC termin., POUA: REC page terminée, FIL: erreur fichier,
 DC: err. décod., MDR: err. réponse MDR, DSN: err. réponse DSN, IMPR: impr.
 document mémoire obligatoire, SUPPR: suppression document mémoire obligatoire,
 ENU: envoi document mémoire obligatoire

**PAGE DE GARDE
 TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR**

**DE : PIERRE MICHAUD
 A : LA SQ DE MONTRÉAL
 NUMÉRO : 514 598 4242
 Nombre de page incluant celle-ci : (3)
 OBJET : POUR FIN D'ENQUETE ET RETRANSMISSION
 DATE : 25 février 2019**


 Pierre Michaud, PMI

 RDEP0121022019PMI



21 février 2019

PAGE DE GARDE
TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR

DE : PIERRE MICHAUD

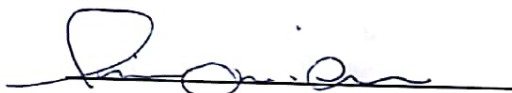
A : LA SQ DE MONTRÉAL

NUMÉRO : 514 598 4242

Nombre de page incluant celle-ci : (3)

OBJET : POUR FIN D'ENQUETE ET RETRANSMISSION

DATE : 25 février 2019



Pierre Michaud, PMI



RDEP0121022019PMI



21 février 2019

Poste de police de Limoilou
275 Rue de la Maréchaussée,
Québec, QC G1K 2L3
Province : Québec

Att. : À qui de droit,

Objet 1 : Rapport de rencontre du 19 février 2019 au poste de police de Limoilou (corr. date)

Objet 2 : Document de poursuites contre la ville de Québec.

Objet 3 : Demande de suspension et évaluation psychologique du policier 5589 de Québec.

Arrivé de monsieur Pierre Michaud au poste de police de Limoilou aux alentours de 11:30 le 19 février 2019, je demande à la personne au comptoir s'il y a eu du nouveau dans mon dossier de vol à la bibliothèque Gabrielle Roy (tente et objets pour cuisiner). Je donne mon numéro de dossier et on me dit qu'il y aura une période d'attente pour rencontrer l'enquêteur de 1 ½ à 2 heures pour mon dossier. Aux alentours de 13:00 heures un policier se présente (enquêteur ou policier ?) pour me rencontrer. Quelques secondes plus tard nous sommes face à face pour discuter de mon dossier. Ce policier n'a aucun document écrit devant lui et me demande mon numéro de dossier. Je demande si la lettre que j'ai envoyée est présente au dossier ? Ne semble au courant de rien et je précise que cette lettre est accessible à partir de mon site internet si vous ne l'avez pas reçue. Je mentionne que j'ai fait parvenir cette lettre à la Sûreté du Québec (SQ) faute de ne pas avoir trouvé le numéro de télécopieur du poste de police de Limoilou avec une note demandant de faire parvenir les informations au poste de police de Limoilou. À partir de ce moment ce policier devient agressif et veut savoir pourquoi le poste de police de Québec n'a pas eu ces informations en premier. Semble avoir de la difficulté à trouver mon site internet wsnomade.com et fini par le trouver. Pratiquement dans la même zone de temps ce policier me dit que n'avais qu'à venir à pied porter les informations au poste de police. *Je réponds sur le même ton que cette personne qui pense m'intimider avec de petits comportements de soupe au lait jumelé à une frustration évidente.* Je mentionne que j'ai demandé lors de ma première rencontre avec l'enquêteur (féminin) un numéro de télécopieur que je pas eu et lui montre sur le petit bout de papier que j'ai reçu qui confirme l'absence de numéro de télécopieur. Monsieur Michaud a fait des recherches sur internet au centre local d'emploi de Québec afin de trouver ce numéro et n'a pas réussi à l'obtenir. Monsieur Michaud demande si il y a des documents au dossier ou si on a des documents à me remettre et toujours avec une attitude d'agressivité le policier me dit que non. Je mets fin à cette conversation et quitte cette salle de crébins le plus rapidement possible afin de garder la paix.

J'affirme sous serment avoir dit la vérité au mieux de ma connaissance


PAR NUMÉRISATION

Pierre Michaud, PMI.

Ce 21 février 2019 Montmagny

C.C. Sûreté du Québec (SQ) / par télécopieur pour (RET)
CLE de Montmagny / MAM
Approbation de document publique sur wsnomade.com / PM

25-02-2019

 22-02-2019



RDEP0121022019PMI



21 février 2019

AT01RDEP0121022019PMI

Autre élément important. Ce policier a essayé de faire dévier la conversation encore une fois avec arrogance sur mes conditions de vies et non sur la résolution du dossier de vol. Selon notre interprétation il s'agit d'un comportement visant une petite forme de domination suite à la frustration d'apprendre ou voir un dossier étoffé préparé pas d'autre et ayant une forme directionnel pouvant aider pour l'enquête.

AT02RDEP0121022019PMI

Prendre note que la remise de quelques éléments de mon matériel sans explication ou évaluation sommaire d'une direction pour la résolution de dossier est inacceptable selon nous. Aucune information aucun document, attitude agressive en prime font de ce document présent une preuve écrite contre la ville de Québec et son service de police. Une dernière chose si des tentatives de résolution dossier sont faites en retenant ou utilisant mon matériel comme appas je vous promets des amendes en conséquence.

J'affirme sous serment avoir dit la vérité au mieux de ma connaissance.



PAR NUMERISATION

Pierre Michaud, PMI.
Ce 22 février 2019 Montmagny

Note 1 : L'utilisation de ce document ou de son contenu a d'autre(s) fin(s) que celui où il est destiné constitue une infraction passible de poursuite(s) en justice.

Note 2 : Lieu de correspondance à venir.

Note 3 : Informations du rapport de vol de Pierre Michaud sur le WEB à l'adresse wsnomade.com page index avec un lien sur la photo du vélo.

Note 4 : Sans préjudice, l'ordre de correspondance des documents n'est pas l'idéal et est relié à mes conditions de vie actuelle.

Note 5 : L'abréviation (RET) est pour retransmission

FIN DE DOCUMENT

Page 2 de 2

Page 2 de 2